



*Insertion professionnelle et employabilité des bénéficiaires  
des programmes actifs d'emploi*

*Novembre 2018*

---

**INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES  
DU CONTRAT D'INSERTION IDMAJ DE L'ANNÉE 2014**

---

**(Appariement des fichiers ANAPEC et CNSS)**



Dans le cadre des efforts importants consentis pour promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage des jeunes, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des programmes actifs de l'emploi visant à faciliter l'insertion des jeunes chercheurs d'emploi dans le secteur privé formel. Il s'agit des programmes de promotion de l'emploi salarié (Idmaj et Tahfiz), d'amélioration de l'employabilité des jeunes (Taehil avec ses trois composantes), et la promotion de l'auto-emploi. Ces programmes font l'objet de suivi et d'évaluation en continue en vue d'améliorer leur efficacité et leur performance.

Dans ce sens, la présente note vise à fournir des indicateurs de réalisation et de résultats de ces programmes, tout en se basant sur les données de l'ANAPEC relatives aux bénéficiaires desdits programmes ainsi que les résultats d'appariement des fichiers des bénéficiaires et des fichiers de déclarations des salaires à la CNSS.

## I. Indicateurs de réalisation des programmes de promotion de l'emploi

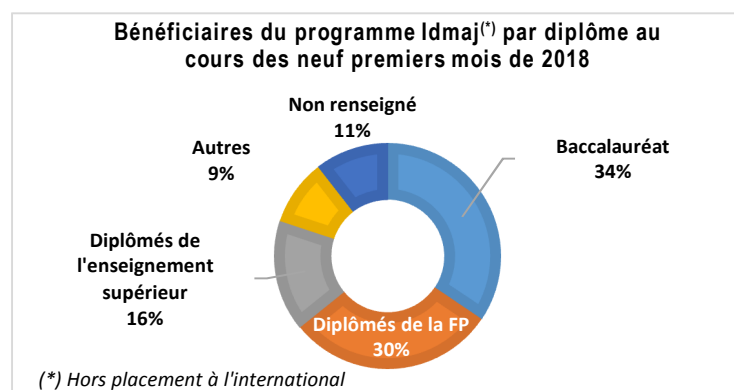
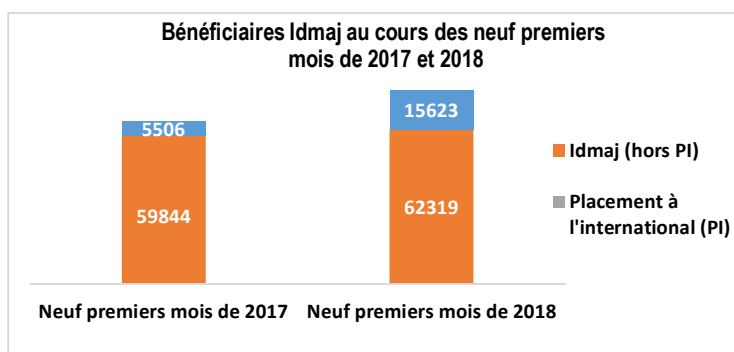
### 1. Programme IDMAJ

Le programme Idmaj, qui a pour objectif de permettre aux jeunes chercheurs d'emploi d'acquérir une première expérience en entreprise, a bénéficié à plus de 410.000 jeunes au cours de la période 2012-2017, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10% durant cette période.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, le programme a bénéficié à 77.942 jeunes chercheurs d'emploi, dont 15.623 dans le cadre du placement à l'international, soit une progression de plus de 19% par rapport à la même période de 2017.

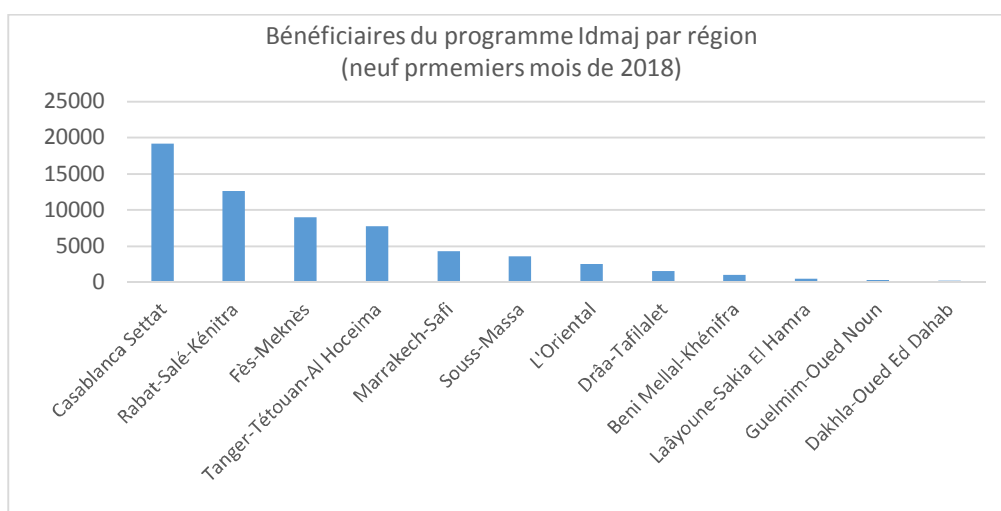
L'analyse de la structure des bénéficiaires du programme selon le genre fait ressortir un léger écart en faveur des hommes (51%, contre 49% pour les femmes) au cours des neuf premiers mois de 2018.

Quant-au niveau de qualification des bénéficiaires, le programme continue à bénéficier davantage aux bacheliers et aux diplômés de la formation professionnelle, qui représentent près des deux tiers des bénéficiaires (64%) au cours de cette période.



Sur le plan sectoriel, les services et l'industrie sont les secteurs les plus attractifs des jeunes bénéficiaires de ce programme (hors placement à l'international), avec 94% du total des bénéficiaires au cours des neuf premiers mois de 2018. Les autres secteurs (agriculture et BTP) représentent moins de 6% des bénéficiaires.

Autre fait marquant du bilan de réalisations du programme Idmaj, une forte concentration des bénéficiaires dans l'axe de Casablanca-Tanger, dont près des deux tiers (63%) des bénéficiaires au cours des neuf premiers mois de 2018 sont enregistrés dans trois régions, à savoir Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, suivie de la région de Fès-Meknès, avec 14% des bénéficiaires. Les huit autres régions sont moins touchées par ce programme, dont les bénéficiaires ne représentent que 23% du total des bénéficiaires.



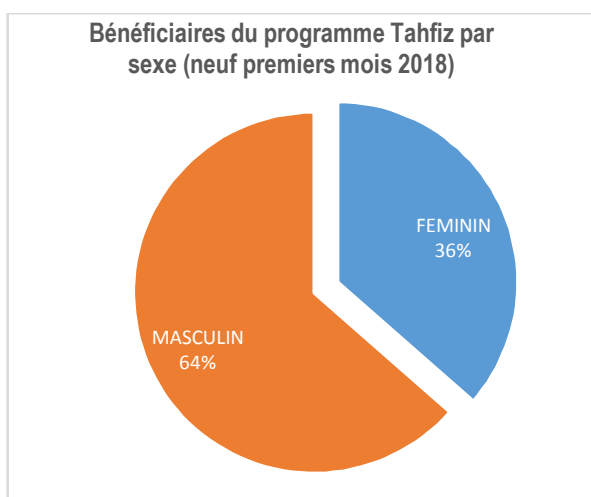
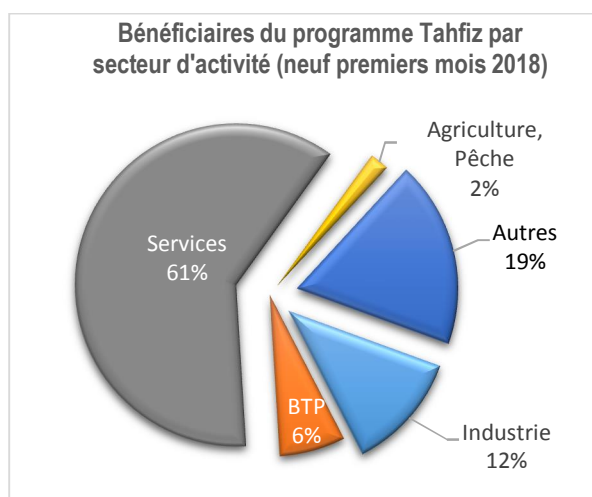
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC

## 2. Programme TAHFIZ

Depuis son lancement en avril 2016 et à fin septembre 2018, le programme Tahfiz, qui vise la promotion de l'emploi salarié via des mesures incitatives au profit des entreprises nouvellement créées, a bénéficié à 3.905 entreprises et 9.378 salariés.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, 3.932 protocoles de bénéfice ont été déposés et validés par l'ANAPEC dans le cadre dudit programme au profit de 3.932 salariés et 1.549 entreprises, enregistrant ainsi une hausse de près de 74% par rapport à la même période de 2017 (2.260 protocoles).

En ce qui concerne le profil des bénéficiaires du programme Tahfiz, l'analyse des données disponibles fait ressortir qu'au cours des neuf premiers mois de 2018, le programme a bénéficié davantage aux hommes (64% du total des bénéficiaires) et aux entreprises de très petite taille (86% du total des entreprises bénéficiaires) ainsi qu'aux salariés exerçant dans le secteur des services, qui concentre près des deux tiers des bénéficiaires (61%).



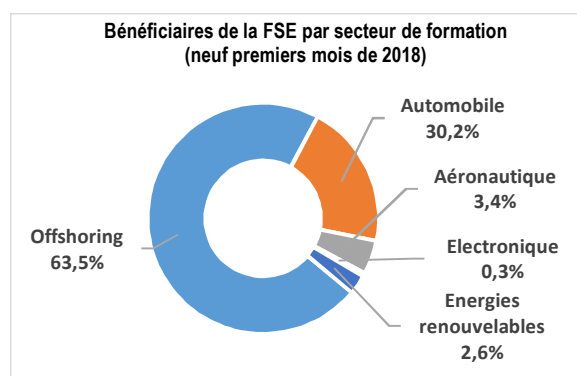
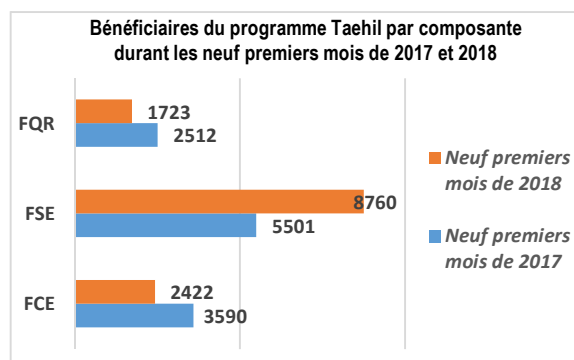
Sur le plan territorial, près des trois quarts (62%) des bénéficiaires du programme Tahfiz au cours des neuf premiers mois de 2018, sont enregistrés dans trois régions, Casablanca-Settat (33%), Marrakech-Safi (15%) et Rabat-Salé-Kénitra (14%), suivis de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, avec 13% du total des salariés bénéficiaires. Les huit autres régions n'enregistrent que 25% des salariés bénéficiaires dudit programme au cours cette période.

### 3. Programme TAEHIL

Les actions de formation du programme Taehil<sup>(1)</sup> qui vise à améliorer l'employabilité des chercheurs d'emploi, ont bénéficié à près de 105.700 personnes durant la période 2012-2017, soit plus de 17.600 bénéficiaires en moyenne par an durant cette période.

Durant les neuf premiers mois de 2018, le programme a bénéficié à 20.254 chercheurs d'emploi, soit une hausse de 38,2% par rapport à la même période de 2017, à la faveur essentiellement des formations menées au profit des salariés des secteurs émergents. Ainsi, 43,3% des bénéficiaires du programme l'ont été dans le cadre de la formation au profit des secteurs émergents (FSE), contre 12% dans le cadre de la formation contractualisée pour l'emploi (FCE) et seulement 8,5% dans le cadre de la Formation qualifiante ou de reconversion(FQR). Aussi, l'ANAPEC a initié dans le cadre de Taehil une formation en ligne qui a bénéficié à 21,5% de l'ensemble des bénéficiaires du programme.

Le programme Taehil présente des caractéristiques spécifiques pour chaque type de formation. Globalement, la FCE a bénéficié, essentiellement, au secteur de l'enseignement privé qui a concentré près de 67,5% des bénéficiaires au cours des neuf premiers mois de 2018, suivi du secteur de l'automobile (12,4%) et des Centres d'appel, du Tourisme, de l'industrie et de la Santé.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC

Quant à la Formation dédiée aux secteurs émergents, le secteur de l'Offshoring reste dominant en termes de bénéficiaires puisqu'il s'accapare 63,5% des bénéficiaires, suivi de l'Automobile (30,2%). Les autres secteurs (Aéronautique, Energies Renouvelables et Electronique) ont totalisé ensemble 6,3% des bénéficiaires durant la même période.

Sur le plan territorial, la région de Casa-Settat est la première bénéficiaire des actions de formation dans le cadre de la Formation Contractualisée pour l'Emploi, avec près de 20% du total des bénéficiaires durant les neuf premiers mois de 2018. Les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kénitra et l'Oriental arrivent en second lieu avec respectivement 17,3%, 13,2% et 12,7% des bénéficiaires. Quant à la Formation Qualifiante ou de Reconversion, elle a bénéficié à plusieurs régions et essentiellement à la région de Casa-Settat (33,1%), la région de Marrakech-Safi (17,5%) et la région de Rabat-Salé-Kénitra (14,5%).

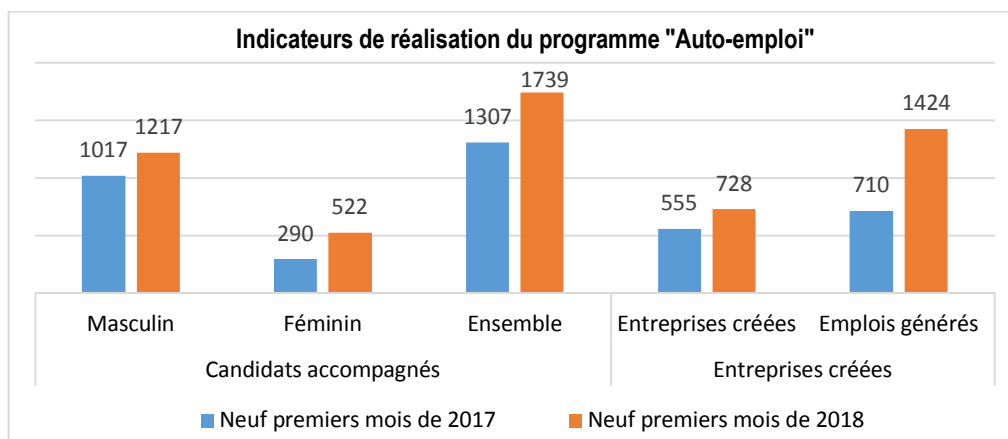
### 4. Programme Auto-Emploi

Depuis 2012 et à fin 2017, le programme Auto-emploi, qui vise l'appui à la création des très petites entreprises (TPE), a permis l'accompagnement de près de 11.600 candidats et la création de 5.355 entreprises, générant près de 11.300 emplois directs, soit en moyenne plus de 2 emplois générés par projet.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, 1739 porteurs de projets ont été accompagnés et 728 entreprises ont été créées dans le cadre dudit programme, dont 69,4% sont des TPE, 15,4% des activités

<sup>1</sup> Le programme Taehil vise à améliorer l'employabilité des chercheurs d'emploi par l'acquisition des compétences professionnelles pour occuper des postes d'emploi dûment identifiés ou potentiels et ce, à travers trois dispositifs de formation : i) la formation contractualisée pour l'emploi (FCE), ii) la formation qualifiante ou de reconversion (FQR) et iii) la formation d'appui aux secteurs émergents (FSE).

individuelles et 15,2% des coopératives. Ces unités ont généré 1424 emplois, ce qui correspond à un taux moyen de 1,96 emploi par projet contre 2,1 emplois/projet enregistrés durant la même période de 2017.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC

## II. Indicateurs de résultats : Insertion des bénéficiaires du Contrat d'insertion (CI)

Les travaux d'appariement, réalisés en 2018, des fichiers des bénéficiaires du contrat d'insertion (CI) et des fichiers de déclarations des salaires à la CNSS, ont porté sur 48.256 bénéficiaires du CI au titre de l'année 2014. L'exploitation des résultats de ces travaux d'appariement a permis de fournir plusieurs indicateurs pertinents sur le l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie. Ces indicateurs portent essentiellement sur les caractéristiques des bénéficiaires du CI ainsi que leur insertion professionnelle.

### 1. Caractéristiques des bénéficiaires du CI

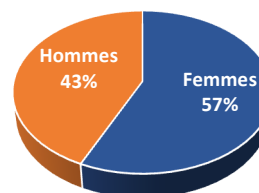
L'analyse du profil des bénéficiaires des contrats d'insertion en 2014 revêt une importance majeure dans la mesure où elle fournit des informations de base pour l'identification des déterminants de l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

De façon globale, la population des bénéficiaires des contrats d'insertion en 2014 est constituée majoritairement des jeunes (20-29 ans), des bacheliers et diplômés de la formation professionnelle et compte un peu plus des femmes.

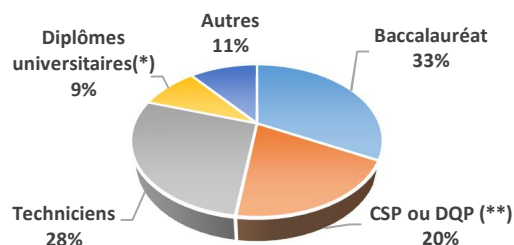
En effet, le niveau de qualification des bénéficiaires du CI, appréhendé par le niveau de diplôme, reste relativement élevé. Près d'un tiers (33%) des bénéficiaires sont des bacheliers, 28% sont des techniciens, 20% ayant des diplômes de qualification ou spécialisation professionnelle et plus de 9% ayant des diplômes universitaires (1er, 2ème et 3ème cycles).

Par rapport au genre, force est de signaler un écart significatif en faveur des femmes, qui représentent 57% du total des bénéficiaires. Quant à l'âge des bénéficiaires, la majorité (89%) sont des jeunes âgés de 20 à 29 ans, dont 61% sont âgés entre 20 et 24 ans et 28% entre 25 et 29 ans. Les autres catégories d'âge représentent seulement 10% du total des bénéficiaires.

Bénéficiaires des contrats d'insertion par diplôme (2014)



Bénéficiaires des contrats d'insertion par diplôme (2014)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC.

(\*) : Diplômes des 1er, 2èmes et 3èmes cycles universitaires.

(\*\*) CSP : Certificat de spécialisation professionnelle, DQP : Diplôme de qualification professionnelle.

Au niveau sectoriel, force est de signaler que la quasi-totalité (98%) des bénéficiaires du CI de l'année de 2014 sont concentrés dans deux secteurs d'activité, les services et l'industrie, et plus particulièrement les industries manufacturières (40%) et les activités administratives et de soutien (18%).

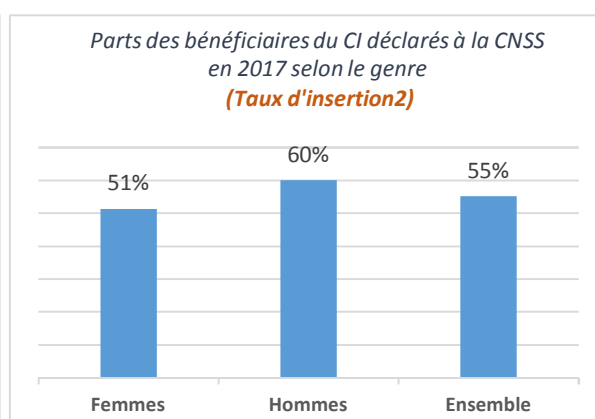
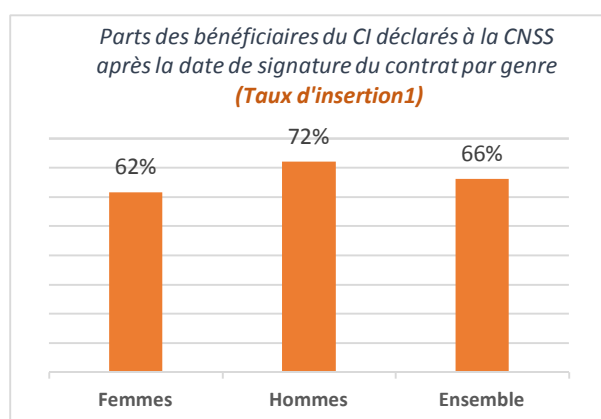
## 2. Insertion professionnelle des bénéficiaires du CI

L'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI est renseignée par le taux d'insertion qui est mesuré par rapport à la date de déclaration à la CNSS. (Voir encadré ci-après)

L'analyse des résultats des travaux d'appariement réalisés fait ressortir que 66% des bénéficiaires d'un contrat d'insertion en 2014 sont déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat (taux d'insertion 1) et 55% sont déclarés à la CNSS en 2017 (taux d'insertion 2). Ces taux d'insertion sont marqués par des disparités structurantes selon le genre, les groupes d'âge, les secteurs d'activité et les régions.

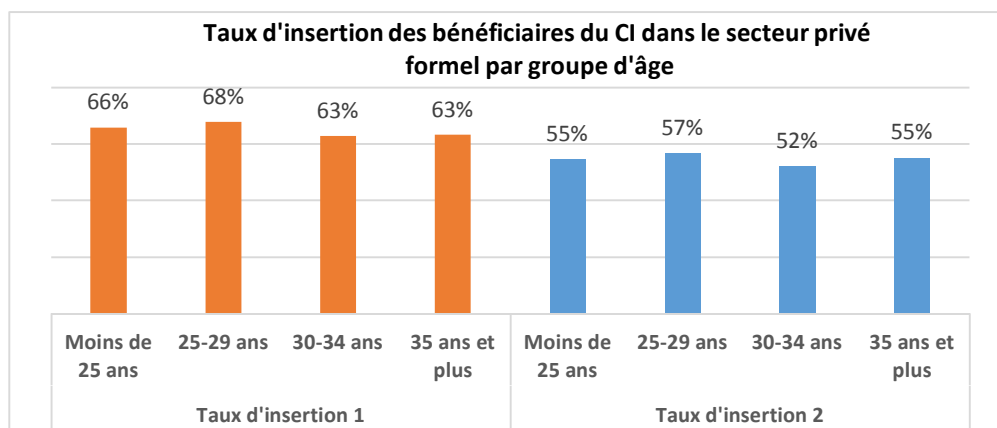
- **Les hommes et les jeunes bénéficiaires du CI sont plus déclarés à la CNSS**

Selon le genre, l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI en 2014 est plus favorable aux hommes qu'aux femmes. En effet, aussi bien le taux d'insertion 1 que le taux d'insertion 2 sont plus élevés chez les hommes (respectivement 72% et 60%) que chez les femmes (62% et 51%).



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018)

L'analyse de la structure selon l'âge des bénéficiaires du CI insérés, révèle que ce sont les jeunes âgés de 25 à 29 ans qui sont relativement les plus déclarés à la CNSS, avec un taux d'insertion1 de 68% et un taux d'insertion2 de 57%. Par ailleurs, ces taux varient légèrement pour les autres tranches d'âges.

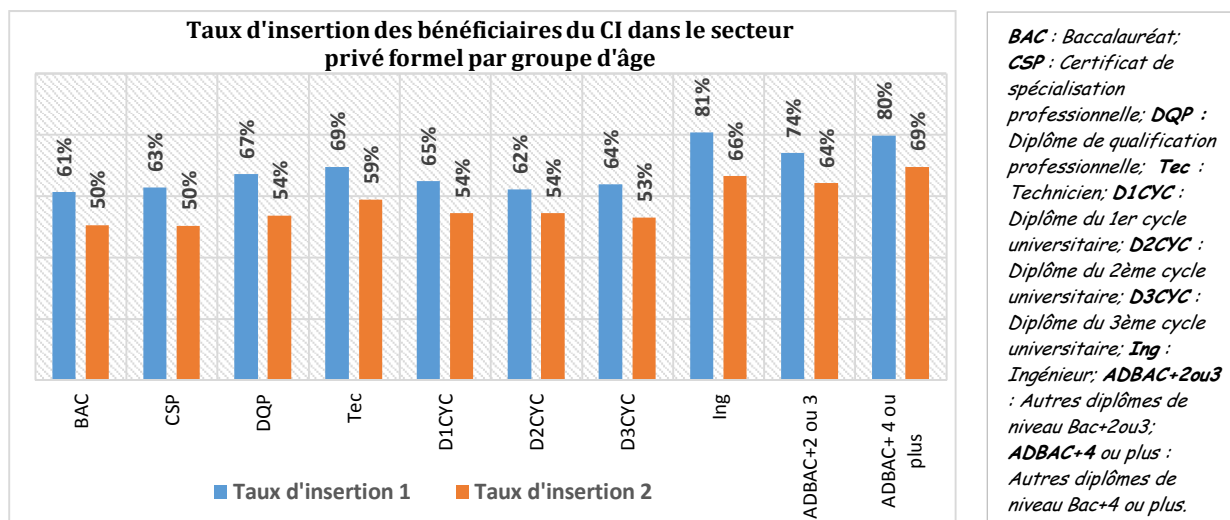


Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018)



### – Les diplômés de l'enseignement supérieur sont les plus déclarés à la CNSS

L'analyse par diplôme révèle que les diplômés de l'enseignement supérieur, particulièrement les titulaires d'un diplôme d'ingénieur, les titulaires d'un bac+2 ou plus semblent avoir plus de chance d'être insérés dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie que les autres diplômés. En effet, le taux d'insertion 1 des ingénieurs est de 81% contre 61% chez les bacheliers et 63% chez les titulaires de certificats de spécialisation professionnelle.

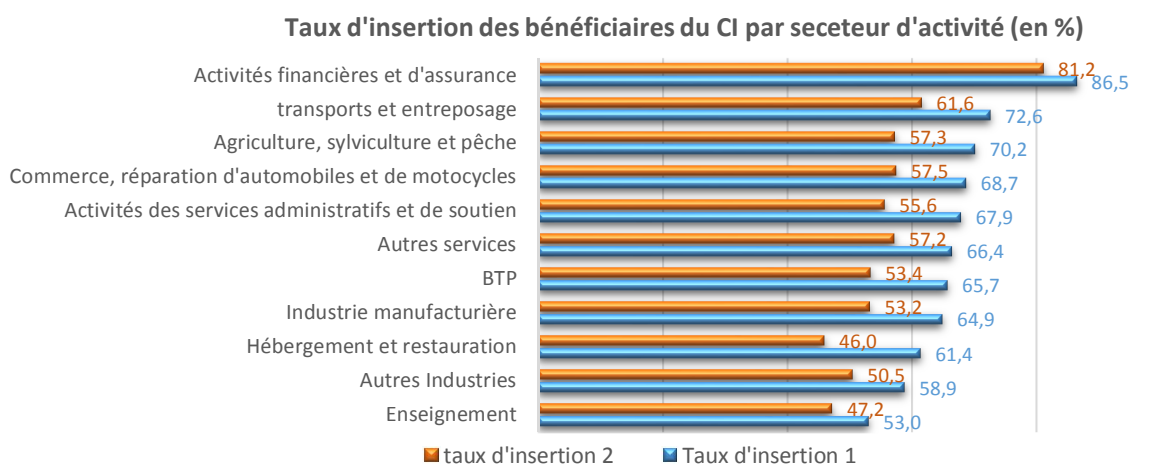


Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018).

### – Le secteur des services concentre près de 60% des bénéficiaires insérés

Sur le plan sectoriel, force est de noter que le secteur des industries manufacturières, qui concentre plus de 40% des bénéficiaires du CI en 2014, affiche un taux d'insertion relativement faible et inférieur à la moyenne nationale. Ce taux est de 64,9% pour la période 2014-2017 et 53,2% en 2017, contre respectivement 66% et 55% au niveau national. Le secteur des services administratifs et de soutien, qui se positionne en deuxième rang en termes de la part des bénéficiaires du CI en 2014 (18%), enregistre un taux d'insertion légèrement supérieur à la moyenne nationale, atteignant 67,9% pour la période 2014-2017 et 55,6% en 2017.

En revanche, les autres secteurs d'activité, qui ont enregistré des parts relativement faibles en termes des bénéficiaires du CI en 2014, se caractérisent généralement par des taux d'insertion élevés. En effet, les entreprises exerçant dans le secteur des activités financières et d'assurance, qui totalisent à peine 5% des bénéficiaires du CI, ont déclarés à la CNSS plus de 86% des bénéficiaires du CI durant la période 2014-2017 (taux d'insertion1) et plus de 81% en 2017 (taux d'insertion 2), suivi du secteur des transports et entreposage (72,6% et 61,6% respectivement) qui concentre seulement 3% des bénéficiaires du CI durant cette même période.



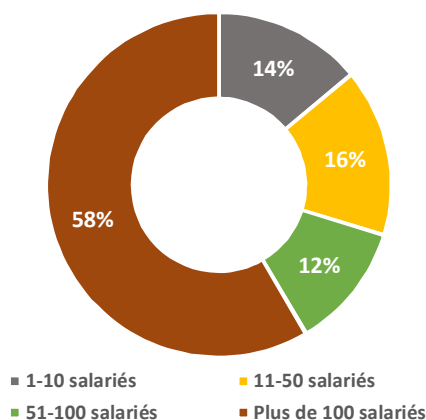
Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018).

– **Ce sont les grandes entreprises qui insèrent le plus les bénéficiaires du CI**

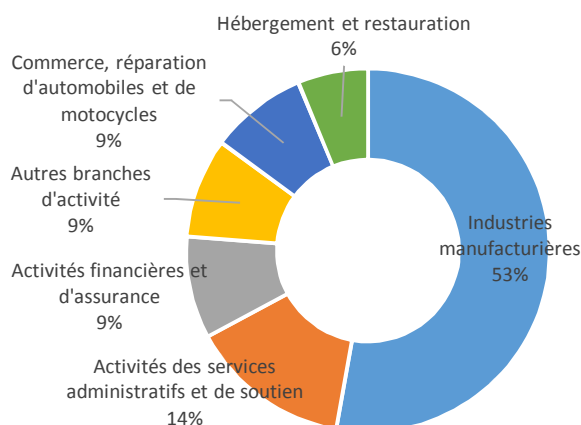
Au cours de la période 2014-2017, la structure des bénéficiaires du CI déclarés dans un emploi formel selon la taille d'entreprise montre que ce sont les entreprises employant plus de 100 salariés qui insèrent le plus souvent les bénéficiaires du CI. En effet, plus de la moitié (58%) des bénéficiaires du CI insérés durant cette période ont été déclarés à la CNSS par les entreprises de plus de 100 salariés, enregistrant ainsi une hausse de 2 points de pourcentage par rapport à la période 2009-2013 (56%).

Au niveau sectoriel, la majorité des bénéficiaires déclarés par les entreprises de 100 salariés et plus exercent dans le secteur des industries manufacturières. En effet, ce secteur concentre plus de la moitié (53%) des bénéficiaires du CI déclarés par ce type d'entreprises entre 2014 et 2017, suivi du secteur des services administratifs et de soutien (14%) et de celui des activités financières et d'assurance (9%). Les autres secteurs d'activité totalisent moins de 25% des bénéficiaires déclarés par ces entreprises au cours de la même période.

**Bénéficiaires du CI en 2014 déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat (2014-2017) par taille d'entreprise**

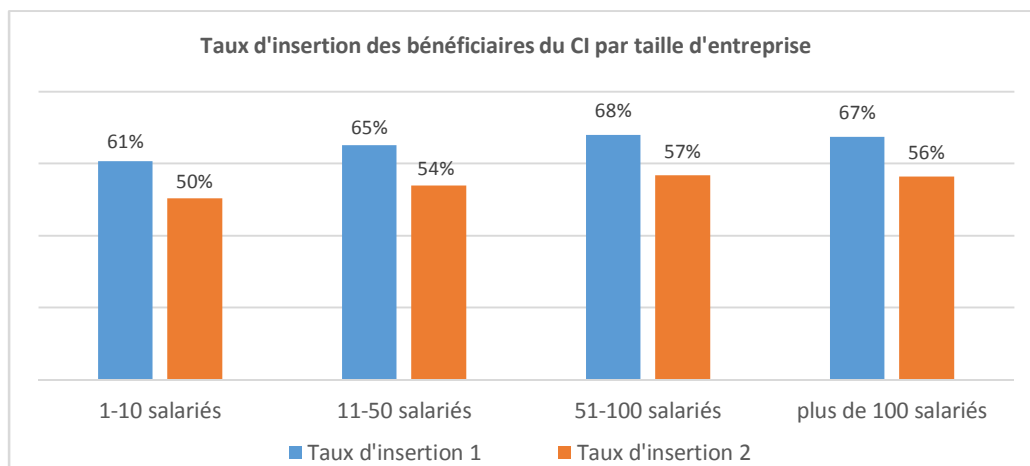


**Bénéficiaires du CI déclarés par les entreprises de 100 salariés et plus (2014-2017) par secteur d'activité**



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018).

S'agissant du taux d'insertion des bénéficiaires du CI selon la taille d'entreprise, force est de noter que les moyennes et grandes entreprises sont celles qui affichent les taux d'insertion les plus élevés et ce, quel que soit le taux d'insertion considéré. En effet, le taux d'insertion 1, portant sur la période 2014-2017, est de 68% dans les moyennes entreprises et de 67% dans les grandes entreprises. Quant au taux d'insertion 2 relatif à l'année 2017, il est de 57% et 56%, respectivement, dans les entreprises de moyenne et de grande taille.



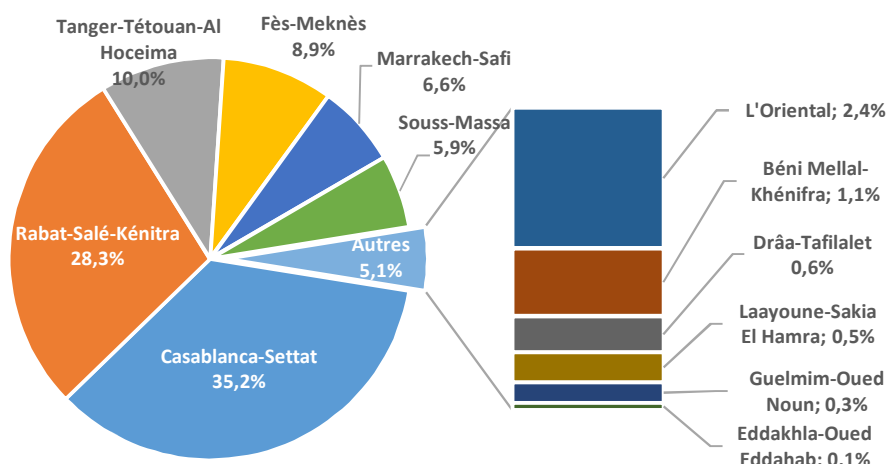
Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018).



## – Disparités régionales en matière d'insertion professionnelle

L'analyse de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI dans un emploi déclaré dans le secteur formel révèle des disparités régionales en matière d'insertion. Ces disparités s'expliquent notamment par la spécificité du tissu économique de chaque région (situation de l'emploi, nature des secteurs porteurs, etc). En effet, deux régions concentrent près des deux tiers (64%) des bénéficiaires du CI en 2014 déclarés à la CNSS durant la période 2014-2017, à savoir la région de Casablanca-Settat (35,2%) et la région de Rabat-Salé-Kénitra (28,3%). La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima se positionne en troisième rang avec 10% du total des bénéficiaires déclarés, suivie de la région de Fès-Meknès (8,9%). Les autres régions totalisent moins de 18% des bénéficiaires déclarés durant cette période.

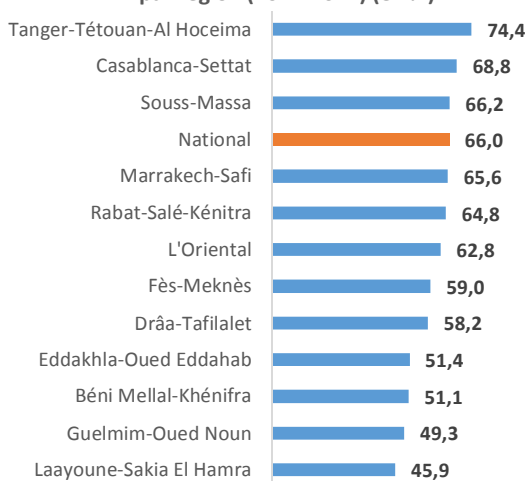
Bénéficiaires du CI en 2014 déclarés à la CNSS entre 2014 et 2017 selon la région



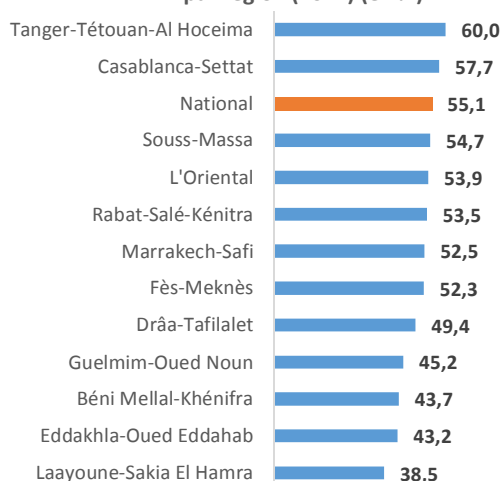
Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018).

En termes des taux d'insertion, deux régions ont enregistré des taux d'insertion relativement élevés et supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, où les taux d'insertion 1 et 2 sont respectivement de 74,4% et 60% ainsi que la région de Casablanca-Settat (68,8% et 57,7% respectivement). Ce constat peut être expliqué par la présence relativement importante d'entreprises exerçant dans les activités industrielles et tertiaires dans ces deux régions. Les régions du Sud et celle de Béni Mellal-Khénifra affichent les taux d'insertion les plus faibles au cours de cette même période.

Taux d'insertion 1 des bénéficiaires du CI par région (2014-2017) (en %)



Taux d'insertion 2 des bénéficiaires du CI par région (2017) (en %)



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018).